



Handicap et location logement

Par nnn

Bonjour,

Mon fils, bénéficiaire de l'AAH handicap à + 80%, cherche à changer de logement. Celui qu'il habite actuellement est beaucoup trop bruyant.

Nous cherchons activement depuis le début du mois d'août et nous nous heurtons quasiment à chaque fois au même problème, à savoir la Garantie Loyer Impayé. Cette exigence bloque le processus dès le départ car un titulaire de l'AAH ne peut pas avoir 2 à 3 le montant du loyer comme revenu ou alors, c'est à vouloir le cantonner dans des logements malsains et exigus.

Nous, parents et cautions, dont les revenus sont largement au-dessus de ces exigences n'entrons même pas en compte!

De fait, les personnes handicapées se trouvent discriminées.

Que faire pour mon fils et tous ceux qui rencontrent les mêmes problèmes puissent enfin trouver un logement digne!

Par CLipper

Bonjour nnn,

Oui ce n'est pas facile de trouver des locations sans GLI.

Avez vous pensé a une éventuelle possibilité de devenir propriétaire ?

Par Isadore

Bonjour,

Cette exigence bloque le processus dès le départ car un titulaire de l'AAH ne peut pas avoir 2 à 3 le montant du loyer comme revenu

C'est surtout que l'AAH n'est pas saisissable, et clairement un locataire lourdement handicapé peut être difficile à expulser. Le bailleur prend donc le risque de se retrouver avec un locataire insolvable et très difficilement expulsable. Les assureurs ne veulent pas couvrir le risque.

De fait, les personnes handicapées se trouvent discriminées.

Non, seulement les personnes précaires, dépendantes de revenus insaisissables comme l'AAH ou le RSA, mais la discrimination en fonction des revenus n'est pas illégale.

Une personne handicapée non bénéficiaire de l'AAH, ou ayant des revenus annexes saisissables n'aura pas ce genre de difficultés.

Dans une moindre mesure cela touche aussi les personnes en CDD ou en période d'essai.

Essayez de vous porter caution...

Sinon il faut viser des logements sociaux.

Par nnn

Merci pour vos réponses, nous allons donc continuer nos recherches.

Par CLipper

Bonsoir nnn,

Datée du 6 mai 2025

Question écrite n° 6461 :

Accès au dispositif VISALE aux bénéficiaires de l'AAH sans emploi.

[url=https://questions.assemblee-nationale.fr/q17/17-6461QE.htm]https://questions.assemblee-nationale.fr/q17/17-6461QE.htm[/url]

Sites allocs:

""La garantie visale et l'AAH sont-elles cumulables ?

La réponse est oui, il est tout à fait possible de cumuler la garantie visale avec l'AAH. En effet, ces deux dispositifs sont indépendants l'un de l'autre mais ils peuvent se compléter pour offrir un soutien optimal au locataire handicapé.

L'AAH est une aide financière attribuée pour compenser la perte de ressources liées à un handicap alors que la garantie visale sert spécifiquement à rassurer les propriétaires concernant les loyers et charges.

Le rôle de la garantie visale dans la location immobilière pour les personnes handicapées

Pour les personnes handicapées, trouver un logement peut s'avérer difficile en raison de l'absence de garanties financières solides ou des exigences des propriétaires en matière de revenus. La garantie visale permet de lever ce frein en couvrant les loyers impayés jusqu'à un certain montant.

Pour une personne bénéficiaire de l'AAH, le bailleur doit accepter de faire partie du dispositif visale. En règle générale, de plus en plus de propriétaires l'acceptent car cela leur garantit des paiements réguliers en cas de défaillance du locataire.

Les critères à remplir pour accéder à cette aide

Pour bénéficier de la garantie visale, il est essentiel de respecter les critères suivants :

Être locataire d'un logement privé : la garantie Visale s'applique uniquement dans le cadre d'une location dans le secteur privé à l'exception des logements sociaux ou des foyers

Ne pas être en situation d'impayés au moment de la demande : la garantie Visale est un soutien préventif donc elle ne s'applique pas en cas de retard de paiement ou d'impayé déjà existant

Souscrire à un bail locatif : le demandeur doit signer un contrat de location avec son propriétaire qui accepte le dispositif

Respecter le plafond de ressources : le montant des revenus ne doit pas dépasser un plafond fixé chaque année par Action Logement.

Pour bénéficier de la garantie visale, les bénéficiaires de l'AAH doivent suivre une procédure simple mais rigoureuse. Les étapes pour en faire la demande sont les suivantes :

Vérifier les critères d'éligibilité : assurez-vous de remplir les conditions nécessaires pour être éligible à la garantie visale (vous pouvez faire une simulation sur le site de Mes Allocs).

Attendre la validation de la demande : une fois la demande soumise, elle est vérifiée par Action Logement. En cas d'acceptation, un certificat de garantie est délivré que le locataire devra fournir au propriétaire..

Les avantages de la garantie Visale pour les bénéficiaires de l'AAH

L'impact de la garantie visale sur l'accès au logement pour les personnes handicapées

La garantie visale joue un rôle crucial pour faciliter l'accès au logement des personnes handicapées. En effet, elle garantit le paiement des loyers donc elle réduit les risques pour les propriétaires.

Cette garantie locative rend la location plus accessible surtout dans un contexte où les logements accessibles pour les personnes handicapées peuvent être difficiles à trouver.

Les protections offertes par la garantie visale en cas de loyers impayés

La garantie visale offre aux locataires une protection supplémentaire en cas de difficultés financières.

Si le locataire bénéficie de cette aide et rencontre des difficultés pour régler ses loyers, la garantie visale couvrira jusqu'à 36 mois de loyers impayés et charges locatives.

Cette protection permet de sécuriser la situation des personnes handicapées et d'éviter les risques de rupture de contrat pour des raisons financières.

Lire Aussi : Peut-on cumuler AAH et indemnités journalières ?

Les limites de la garantie visale pour les bénéficiaires de l'AAH

Le montant de la couverture de la garantie visale

La garantie visale couvre un montant maximum de 1 500 ? par mois pour un logement en zone 1 (grande agglomération) et jusqu'à 800 ? par mois dans les autres zones.

Mais attention, cette couverture ne s'applique qu'aux loyers et charges locatives. En cas de loyer supérieur, la différence devra être prise en charge par le locataire lui-même.

Les situations dans lesquelles la garantie visale ne s'applique pas

Certaines situations excluent la possibilité d'obtenir la garantie visale, ces situations sont les suivantes :

Si le locataire est déjà en impayé ou a des dettes de loyers en cours

Si le logement concerné n'est pas un logement privé

Lire Aussi : AAH et chômage : plafond en vigueur

La garantie visale est-elle cumulable avec d'autres aides au logement ?

La réponse est oui. En effet, la garantie visale peut être cumulée avec d'autres aides au logement comme l'APL ou l'ALS sous certaines conditions.

Lire Aussi : Emploi et AAH : un cumul possible ?

Que faire en cas de problème avec la garantie visale AAH ?

Contactez les services en cas de litige ou de difficultés

En cas de difficultés liées à la garantie visale (en cas de litiges avec le propriétaire ou de refus de paiement par exemple), il est essentiel de contacter les services d'Action Logement pour obtenir de l'aide. Un service de médiation est disponible pour résoudre ces problèmes.

Les recours possibles en cas de non-prise en charge

Si la garantie visale ne couvre pas certaines situations ou si des questions restent sans réponse, il est possible de faire une demande de révision auprès d'Action Logement ou de faire appel à un médiateur pour contester une décision.

[url=https://www.google.com/amp/s/www.mes-allocs.fr/guides/aah/cumul-aah/garantie-visale-aah/]https://www.google.com/amp/s/www.mes-allocs.fr/guides/aah/cumul-aah/garantie-visale-aah/[/url]

L'année 2025 marque une étape importante pour les dispositifs d'aide en France, avec des évolutions notables concernant l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et la Garantie Visale. Ces deux mécanismes, souvent méconnus du grand public, offrent pourtant des avantages significatifs qui peuvent transformer le quotidien de nombreux bénéficiaires.

[url=https://www.mission-nationale.fr/garantie-visale-et-aah-comment-faciliter-votre-acces-au-logement/]https://www.mission-nationale.fr/garantie-visale-et-aah-comment-faciliter-votre-acces-au-logement/[/url]

Effet d'annonce ?